

L'INSPECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

MISSIONS

Garante de l'éthique, de la déontologie et de la règle, l'Inspection a pour but d'améliorer le fonctionnement de l'institution Police nationale dans une logique d'accompagnement, d'aide et de soutien, d'étude et de proposition, d'analyse et de préconisations.

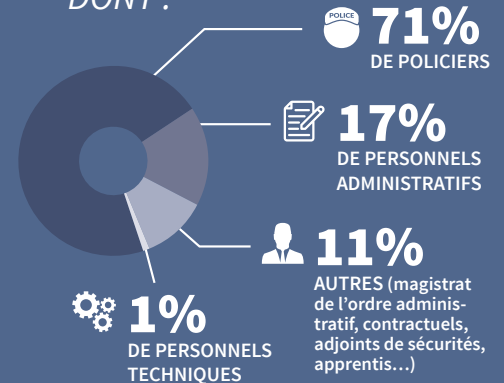
L'IGPN :

- contribue à l'amélioration du lien police - population notamment au travers de la mise en place de la plateforme de signalement ouverte à tous
- promeut l'ouverture et la transparence, par la présence de non policiers en son sein, l'organisation d'actions de communication externe et l'accès direct qu'elle offre au public
- assure le pilotage de la fonction pré-disciplinaire
- conduit des inspections, des études et des audits internes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services de la Direction générale de la Police nationale et de la Préfecture de Police
- assure le pilotage et la coordination du contrôle interne dans la Police nationale en vue de maîtriser les risques liés à l'exercice quotidien de l'activité de police
- conseille les responsables de terrain dans les domaines du management et de l'organisation interne, soit en cas de difficultés de fonctionnement ancrées dans un service, soit dans le cadre de conduite de réformes au sein des structures
- diligente des enquêtes judiciaires et administratives.

L'IGPN EN CHIFFRES



DONT :



PROPORTIONS HOMMES/FEMMES :



5 DOMAINES D'ACTIVITÉ PRINCIPAUX :

- LES CONSEILS JURIDIQUES ET DÉONTOLOGIQUES
- LES AUDITS
- LE CONTRÔLE INTERNE
- L'ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT
- LES ENQUÊTES

Chiffres clés de l'activité en 2018

38 FICHES AMARIS PUBLIÉES (ALERTE et MEMO dans le cadre de la prévention des risques) dont 10 en 2018

30 MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENTS DE PROJET (réformes complexes, difficultés managériales, etc.)

58 STRUCTURES de la Police nationale auditées

13 ÉTUDES réalisées sur des sujets variés, souvent en lien avec d'autres inspections

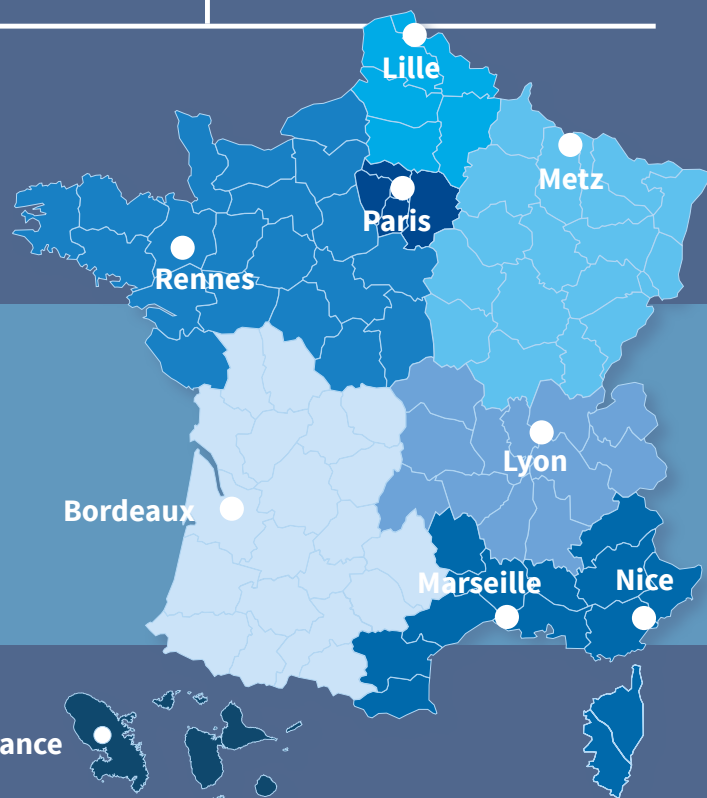
3 916 SIGNALEMENTS via la plateforme de signalements

1 180 ENQUÊTES JUDICIAIRES ouvertes, et **1 157** ENQUÊTES CLÔTURÉES

290 ENQUÊTES ADMINISTRATIVES ouvertes, et **270** ENQUÊTES CLÔTURÉES

207 CONSULTATIONS JURIDIQUES (essentiellement relatives aux droits et obligations des agents)

L'IGPN a dispensé des formations au profit de **8 538** AGENTS appartenant à la Police nationale et à d'autres administrations



9
implantations sur le territoire

PLATEFORME IGPN

La plateforme de signalement : www.police-nationale.interieur.gouv.fr

Depuis 2013, cette plateforme internet permet à toute personne - victime ou témoin - de signaler, via un formulaire internet, un comportement pouvant mettre en cause tout agent de la Police nationale. Cette déclaration, qui ne constitue pas un dépôt de plainte, est traitée dans les meilleurs délais par une équipe de l'IGPN. Suite à cela, une réponse par mail est systématiquement envoyée par la cellule. Des vérifications peuvent être réalisées pour éclairer la situation signalée. Les suites données diffèrent selon les situations (classement, rappel d'instruction, sanctions disciplinaires, formation etc.) et feront l'objet d'une réponse systématique au requérant.